

exprimé cette opinion. J'ai été heureux d'entendre le député de Victoria-Carleton déclarer que c'était une somme raisonnable compte tenu de toutes les circonstances. Il a beaucoup d'expérience et cela me réconforte de savoir que nous sommes d'accord sur cette mesure.

En terminant, je tiens à répéter que lorsqu'il faudra encore une fois renforcer ce Fonds, dont les disponibilités ne sont pas encore totalement engagées—bien qu'environ 90 millions de dollars le soient—et auquel on ajoutera encore 50 millions de dollars, si le Parlement le juge à propos, si le présent gouvernement est encore ici et si je suis le ministre responsable de cet Office, comme je l'es père, je n'hésiterai pas à revenir au Parlement et à lui demander de nouveau de l'argent, à condition de croire que l'Office fait du bon travail et obtient des résultats. Dans le cas contraire, il va sans dire qu'il serait irresponsable de le faire. Mais je suis certain que les résultats seront satisfaisants et je n'ai aucun doute que le gouvernement de l'époque, quel qu'il soit—et je suis presque certain que ce sera un gouvernement libéral—reviendra avec cette mesure d'ici peu car avec cet argent on donnera suite à des projets qui contribueront à la croissance et à l'expansion de toute la région atlantique et, ce faisant, de tout le Canada, y compris la région du lac Saint-Jean.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Rinfret.)

Sur l'article 1—

M. Douglas: Monsieur le président, le ministre des Transports n'a pas prisé ma déclaration portant que la coordination entre l'Office d'expansion économique de la région atlantique et le ministère de l'Industrie était insuffisante. Il a alors entrepris de faire un discours qui corroborait exactement mes dires. Il a signalé que les deux organismes poursuivaient des objectifs différents. Cela prouve certainement une absence de coordination.

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il de poser une question? Comment pouvez-vous coordonner deux choses qui ont le même but?

M. Douglas: Les buts sont parallèles et non différents. Le ministre rit.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas ri.

M. Douglas: La situation chaotique qui existe à l'heure actuelle provient du refus catégorique du gouvernement de faire face à la réalité. La déclaration du ministre relative au

fait que le ministère de l'Industrie et l'Office d'expansion économique de la région atlantique ont des objectifs différents explique complètement la situation des Maritimes aujourd'hui. Ces organismes ont des objectifs parallèles. Le premier s'occupe du développement industriel du Canada dans son ensemble et le second voit à la même chose mais de façon plus intensive, dans une région précise.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas du tout la même chose.

M. Douglas: Eh bien, ils devraient faire la même chose.

L'hon. M. Pickersgill: Le député ne voit-il pas une distinction précise entre le travail accompli par l'Office d'expansion économique, qui fournit un appui général à l'économie, et le but précis de l'Agence de développement régional pour les régions désignées, qui verse des subventions à des industries particulières? Il est vrai que ces activités doivent être étroitement coordonnées mais elles sont vraiment distinctes.

M. Douglas: Le ministre doit sûrement se rendre compte que le but du ministère et de l'Office, c'est la croissance économique de la région, la stimulation de l'industrie et l'offre d'emplois. L'Office s'acquitte de sa tâche en accordant des subventions et des prêts à des industries précises. Le ministère de l'Industrie est chargé de tout le domaine de l'encouragement à l'industrie. Voilà un ministère qui établit pour les régions désignées, des critères qui vont absolument à l'encontre des politiques établies par l'Office.

Le ministre dit que les normes établies pour les régions désignées doivent être uniformes dans tout le Canada. D'autre part, l'Office a été institué parce que le gouvernement était convaincu qu'il s'agissait là d'une région particulière, qui avait besoin d'une aide spéciale. Un ministère qui veut encourager l'industrie dans l'ensemble du Canada doit sans doute tenir compte du fait qu'il s'agit d'une région que le gouvernement a reconnue comme exigeant des égards particuliers; autrement, l'office n'aurait jamais été créée pour y favoriser l'expansion industrielle.

Évidemment, le ministre tente de défendre une formule, utilisée par le ministère de l'Industrie, entièrement dépourvue de réalisme et qui va à l'encontre des fonctions de l'office, créé par le Parlement pour traiter les provinces de l'Atlantique comme une région ayant des problèmes particuliers. On ne peut s'attaquer à ces problèmes en morcelant les provinces de l'Atlantique en régions, en excluant certaines grandes villes et en adoptant une méthode fragmentaire.